

Conditions particulières applicables aux séjours ou voyages Mondoramas Voyages en France et à l'étranger à partir du 1er décembre 2008

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LES conditions de vente sont celles du décret n° 94-490 du 15 juin 1994, pris en application de la loi n° 92 - 645 du 13 juillet 1992, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Mondoramas Voyages est titulaire d'une Licence d'Agence de Voyages n°LI 083 950 025 - Garantie Financière: BNP.

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'acceptation de ces conditions générales disponibles sur simple demande, et l'adhésion à l'ensemble des conditions particulières de vente décrites ci-dessous.

Inscription / règlement : l'inscription ne devient effective qu'après réception d'un versement à titre d'acompte d'une somme au moins égale à 30% du montant total de la prestation, et du bulletin de réservation signé par le client. La réception de cet acompte n'implique l'acceptation de la réservation que dans la mesure de la disponibilité des chambres. Après acceptation, le paiement du solde du montant total devra nous parvenir au moins 30 jours avant la date de début du séjour, sans rappel de notre part. Dans le cas contraire, le séjour est considéré comme annulé et le client encourt de ce fait les frais d'annulation tels que prévus au chapitre annulation.

En cas d'inscription moins d'un mois avant le stage, le client devra verser l'intégralité du coût de la prestation.

Conformément au régime de TVA sur la marge des agents de voyages, les factures émises par l'organisateur ne mentionnent pas la TVA collectée sur les prestations vendues.

Les prix indiqués sont forfaitaires, et sont calculés en fonction d'un nombre de nuitées et non de journées entières. Ils comprennent, outre les prestations décrites dans les programmes, nos propres services au titre de la conception et à la réalisation des stages, ainsi que la rémunération des différents prestataires de services. Ils sont valables du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2009 sur la base des conditions économiques en vigueur au 01 juillet 2008. En cas de modification de ces conditions, nous nous réservons le droit de modifier les prix de vente avec un préavis de 30 jours par rapport à la date de départ. En cas de hausse, le client est en droit d'annuler son voyage, sans frais, si l'augmentation est égale ou supérieure à 10%. Si l'augmentation est inférieure à 10%, les frais d'annulation normaux seront appliqués.

Transport :

Responsabilité du transporteur aérien : Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par la convention de Montréal. Ainsi, la responsabilité des compagnies aériennes est limitée en cas de dommage plainte ou réclamation de toute nature, au transport aérien des passagers et de leurs bagages exclusivement, comme précisé dans leurs conditions de transport en conformité aux dispositions de ladite convention. La notion de responsabilité civile (accident, incident, vol) variant de pays à pays suivant les législations, il est vivement conseillé aux clients de se garantir par une assurance individuelle et de ne pas laisser dans leurs bagages des objets de valeur, espèces, bijoux, appareils photos, clés, papier d'identité...

Conditions du transport : L'information relative à l'identité du transporteur sera confirmée au plus tard 8 jours avant la date du départ ou au moment de la conclusion du contrat si celle-ci intervient moins de 8 jours avant le départ (dans le cas de vol charter, cette information vous sera communiquée sous la forme d'une liste de transporteurs). Les horaires vous seront notifiés sur la convocation. Il est rappelé aux clients que les vols charters sont des vols à prix

avantageux mais non programmés et qui peuvent par conséquent se voir appliquer des horaires très tardifs et/ou très matinaux. Les horaires et l'itinéraire du transport peuvent être modifiés suite aux conditions climatiques ou aux cas fortuits, à la rotation des appareils et aux impératifs de sécurité sans aucune indemnité à quelque titre que ce soit, notamment en cas de modification de la durée d'un programme. De plus en plus en raison de l'intensité du trafic aérien, et suite à des événements indépendants de notre volonté (grève, incidents techniques, météo...), des retards peuvent avoir lieu. Les correspondances ne sont pas garanties, même dans le cas de pré et post-acheminement émis sur un même billet. Aucune indemnisation ne pourra être accordée en cas de force majeure, de fait d'un tiers ou de faute imputable au client. Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Un changement d'aéroport peut se produire dans une même ville. Nous ne pouvons être tenus pour responsables des frais occasionnés par cette modification si cette dernière résulte de causes indépendantes de notre volonté.

Formalités

Les formalités indiquées pour chaque pays s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Entre la parution du catalogue et la date de départ, des modifications peuvent intervenir : se renseigner auprès des autorités administratives. Mondoramas Voyages ne peut être responsable du non respect par le client des dites formalités. Il incombe au client de vérifier si ses papiers sont conformes au règlement du pays de destination. Le client qui n'est pas de nationalité française doit en informer Vacances Bleues lors de la réservation. Vacances Bleues pourra l'orienter dans sa recherche d'information sur les formalités administratives et sanitaires à remplir.

Obligations de Mondoramas Voyages: Mondoramas Voyages garantit le bon déroulement du séjour ou voyage, en France ou à l'étranger, sans toutefois être tenu pour responsable des cas fortuits, des causes de force majeure ou du fait d'un tiers.

Annulation :

Minimum de participants : les prix indiqués ont été établis sur la base d'un minimum de participants indiqué sur le descriptif du voyage. Dans le cas où ce nombre ne serait pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler le stage au plus tard 20 jours avant la date de départ ou de vous proposer un supplément de tarif pour maintenir le départ.

Si Mondoramas Voyages se trouve dans l'obligation d'annuler un stage, soit pour une raison indépendante de sa volonté, soit en cas de force majeure, les participants se verront proposer, dans la mesure du possible, des prestations équivalentes d'un coût comparable. L'annulation de son stage et les nouvelles propositions seront notifiées au participant. Celui-ci aura un délai de 7 jours pour choisir parmi les nouvelles propositions.

Passé ce délai et sans réinscription de sa part, il obtiendra systématiquement le remboursement de l'intégralité des sommes versées et ne pourra prétendre à aucune indemnité.

L'annulation ou la modification d'un séjour en France ou d'un voyage à l'étranger, par le client, entraîne l'application des indemnités suivantes :

Frais d'annulation du voyage :

- Plus de 45 jours avant le début du voyage, seuls les frais de dossier sont retenus ;
- Entre 45 et 31 jours avant le début du voyage, les frais de dossier et 16€ de frais d'annulation sont retenus ;
- Entre 30 et 21 jours avant le départ, les frais de dossier et 25% du prix du voyage, sont

retenus ;

- Entre 20 et 15 jours avant le départ, les frais de dossier et 50% du prix du voyage, sont retenus ;

- Entre 14 et 9 jours avant le départ, les frais de dossier et 75% du prix du voyage, sont retenus ;

- Entre 8 jours et la veille du départ, les frais de dossier et 100% du prix du voyage ou séjour est dû à Mondoramas Voyages;

- Non présentation le jour du départ, 100% du prix du voyage ou séjour est dû à Mondoramas Voyages;

- En cas d'interruption du voyage, en cours de route, aucun remboursement ne peut être effectué quelle qu'en soit la cause.

- Pour tous les voyages nécessitant un visa, une fois les visas émis, les frais de visas ne sont pas remboursables.

Responsabilité du client : Mondoramas Voyages ne peut être tenue responsable d'un refoulement pour défaut de documents d'identité ou de santé (passeport, visa, carte d'identité, certificat de vaccination...), ainsi que d'un retard de préacheminement individuel aérien, ferroviaire ou terrestre qui entraînerait la non présentation du passager au départ pour quelque raison que ce soit. Dans ce cas, l'indemnité d'annulation sera exigible.

Modification

Mondoramas Voyages se réserve le droit de modifier le séjour, le voyage ou les prestations prévues, en France ou à l'étranger, suite au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à l'exécution du contrat, ou bien à un cas de force majeure ou bien pour des raisons de sécurité. Dans ces cas, Mondoramas Voyages propose un séjour, voyage ou des prestations équivalentes.

Assurance annulation

Une assurance annulation facultative avec un extrait des conditions générales de vente et des garanties est proposée avec votre relevé de demande de réservation. Elle permet après franchise le remboursement des sommes dues, hormis les frais de dossiers à Mondoramas Voyages, au titre d'un séjour annulé par le vacancier pour raisons de santé, événements graves ou circonstances professionnelles exceptionnelles. L'assurance annulation doit être souscrite au plus tard un mois avant le début du séjour.

La décision d'annulation doit nous être adressée par courrier avec A.R. et c'est la date de réception de ce courrier qui déterminera la date de votre annulation.

Assistance rapatriement

Voir dossier

Hôtellerie : Si l'hôtel initialement proposé est complet ou ne peut assurer les prestations contractuelles, Mondoramas Voyages se réserve le droit de faire exécuter ces prestations par un autre établissement de qualité et/ou de classification équivalente. L'acheteur en sera informé par écrit et ne pourra se prévaloir de cet état pour réclamer une quelconque compensation ou remboursement partiel.

Vols et pertes : Mondoramas Voyages n'est pas responsable des vols qui seraient commis dans les hôtels.

Réclamations : toute réclamation relative à un séjour doit nous être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours qui suivent le retour des clients.

Passé ce délai, le dossier ne pourra être pris en compte.

Assurances : Mondoramas Voyages a souscrit une assurance Responsabilité Civile n° xxxxxxxxxxxx auprès d'xxxx afin de couvrir les conséquences de la responsabilité civile professionnelle que notre structure peut encourir, et ce, dans les limites de la dite police.

Mondoramas Voyages ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. Ils doivent se plier aux règlements et formalités de police, douane et santé à tout moment du voyage.

Agissant en tant qu'organisateur de voyages, Mondoramas Voyages est amené à travailler avec plusieurs prestataires de services. Il ne peut être confondu avec ceux-ci qui assument leurs propres responsabilités.

Toute activité physique comporte un risque, si minime soit-il. Chaque participant en est conscient et l'assume en toute connaissance de cause. Il s'engage à ne pas faire porter la responsabilité d'accidents ou d'éventuels incidents pouvant survenir aux accompagnateurs. Chaque participant doit se conformer aux règles élémentaires de prudence et de sécurité, et suivre les décisions prises par les accompagnateurs. Il s'engage par ailleurs à disposer des qualités physiques requises au regard des activités prévues lors du voyage.

Mondoramas Voyages ne saurait être tenu responsable des conséquences des retards, incidents ou accidents survenus lors des transports du domicile au lieu de départ du voyage. Chaque participant est responsable de son matériel. Mondoramas Voyages décline toute responsabilité en cas de sinistres sur les vélos sur chute individuelle ou collective, ainsi qu'en cas de vol.

Chaque participant est responsable de son matériel. Mondoramas Voyages décline toute responsabilité en cas de sinistres ainsi qu'en cas de vol.

Informatique et liberté : La participation aux stages implique pour chaque participant l'acceptation de l'utilisation par Mondoramas Voyages des photographies et films pouvant le représenter, réalisées dans le cadre d'un stage, pour la promotion de ceux-ci. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, notre site a été déclaré à la CNIL. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à : « Mondoramas Voyages – Le Val d'Aran 83158 BANDOL ».

Tribunal et droit compétent : le tribunal compétent est celui de Toulon ; le droit applicable est le droit français.